

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 champagne au mont d'or

LE MAIRE DE CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

Vu la demande déposée le 19/03/2020

et affichée en mairie le 26/03/2020

Déclaration préalable

Numéro :

DP 069 040 20 00023

du registre de la Mairie

Arrêté n° 2020-163

Adressée par	SARL REIM GILLES DARSON 1566 route de Varennes 69430 QUINCIE EN BEAUJOLAIS
Concernant	Mur de clôture
Destination(s) et sous-destination(s)	
Surface de plancher	
Adresse du terrain	LE BIDON à Champagne-au-Mont-d'Or
Références cadastrales	40 AC 124, 40 AC 126, 40 AC 127, 40 AC 173, 40 AC 98

NON OPPOSITION

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'ordonnance modifiée n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période;

Vu le Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (P.L.U.H) approuvé le 13 mai 2019 ;

Vu le projet et les plans déposés le 19/03/2020 ; complétés le 14/05/2020 ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon en date du 06/05/2020 ;

ARRETE

Article 1 : Il n'est **PAS FAIT OPPOSITION** à la demande de déclaration préalable.

Champagne-au-Mont-d'Or, le 02/06/2020

Bernard REMY

Adjoint à l'urbanisme

